

Le rôle d'une ville moyenne périphérique dans la production d'espace : étude de cas

Pierre Bruneau

Volume 34, numéro 91, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022076ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022076ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bruneau, P. (1990). Le rôle d'une ville moyenne périphérique dans la production d'espace : étude de cas. *Cahiers de géographie du Québec*, 34(91), 21–32. <https://doi.org/10.7202/022076ar>

Résumé de l'article

De moins en moins territoire, de plus en plus espace, l'hinterland rimouskois est un produit social. Objet d'un enjeu, il entre dans des stratégies qui déneutralisent l'espace. On observe l'appropriation — par expropriation — d'un milieu de vie par des acteurs d'origine rimouskoise monopolisant un savoir fortement valorisé socialement. On peut décrire le processus ainsi: appropriation foncière à caractère absentéiste, utilisation et fréquentation d'un espace à des fins de loisirs, cristallisation de telles pratiques par l'État. Ceux qui enclavent l'espace, et qui l'organisent, sont aussi ceux qui le consomment. Dans le cadre de la division du travail et par opposition aux « exécutants », ils se rattachent pour la plupart à une même strate sociale, celle des « compétents ». C'est à travers les relations ville-campagne, centre-périphérie, voire les rapports sociaux qu'est menée l'analyse de la production d'espace.

LE RÔLE D'UNE VILLE MOYENNE PÉRIPHÉRIQUE DANS LA PRODUCTION D'ESPACE : ÉTUDE DE CAS

par

Pierre BRUNEAU

*Département des sciences humaines,
Université du Québec à Rimouski
Rimouski (Québec), G5L 3A1*

RÉSUMÉ

De moins en moins territoire, de plus en plus espace, l'arrière-pays rimouskois est un produit social. Objet d'un enjeu, il entre dans des stratégies qui déneutralisent l'espace. On observe l'appropriation — par expropriation — d'un milieu de vie par des acteurs d'origine rimouskoise monopolisant un savoir fortement valorisé socialement. On peut décrire le processus ainsi : appropriation foncière à caractère absentéiste, utilisation et fréquentation d'un espace à des fins de loisirs, cristallisation de telles pratiques par l'État. Ceux qui enclavent l'espace, et qui l'organisent, sont aussi ceux qui le consomment. Dans le cadre de la division du travail et par opposition aux « exécutants », ils se rattachent pour la plupart à une même strate sociale, celle des « compétents ». C'est à travers les relations ville-campagne, centre-périphérie, voire les rapports sociaux qu'est menée l'analyse de la production d'espace.

MOTS-CLÉS : Appropriation foncière, bourgeoisie urbaine, État, ville-campagne, centre-périphérie, ville moyenne, Rimouski, Québec.

ABSTRACT

The Role of a Peripheral Medium Size City in the Production of Space : a Case Study

The land around Rimouski is less and less a territory for productive activities and more and more a space for leisure activities. Thus the hinterland of Rimouski can be considered a social product. As an object of considerable and diverse market forces, this product is part of strategies which deneutralize space. Appropriation-expropriation of a milieu of life is achieved by interveners originating from Rimouski and monopolizing a know-how strongly valued by society. The process is as follows : land appropriation by absentee land holders, utilization and frequentation of a space for leisure purposes, crystallization of such practices by the State. Those who enclose space, and those who organize it, are those who consume it. From the point of view of the division of labor, in opposition to the « exécutants », most of them participate in the same social stratum, the « compétents ». It is through these urban-rural and hearthland-hinterland relations, and even in a greater sense, through social structure that analysts will interpret major changes in space production.

KEY WORDS : Land appropriation, urban bourgeoisie, State, urban-rural, heartland-hinterland, medium size city, Rimouski, Québec.

MISE EN SITUATION

Ville moyenne et capitale administrative de l'Est du Québec, Rimouski n'agit pas différemment des autres agglomérations d'importance du Québec. Comme ailleurs, sous l'influence de nouvelles pratiques régionales, sa relation à l'espace évolue, se transforme.

Dans le cadre de cet article, nous posons comme hypothèse que l'espace régional rimouskois est un espace produit, donc un espace social, et que cet espace est moins un espace de production qu'un espace de consommation. Nous posons aussi que le rôle de Rimouski dans cette production d'espace est déterminé par les bourgeoisies anciennes et nouvelles qui détiennent les pouvoirs de décision : bourgeoisies traditionnelles, c'est-à-dire les professions libérales et les gens d'affaires, mais surtout les nouvelles petites bourgeoisies intellectuelles et technocratiques le plus souvent au service des grandes organisations privées et publiques. Ces bourgeoisies, regroupées spatialement, occupent des postes-clés au sein de la division sociale du travail et exercent des professions liées : 1) à la prise de décision, à la direction, à la gestion et à l'administration des entreprises ; 2) à la production et à la diffusion des connaissances scientifiques, techniques, artistiques, culturelles, morales, idéologiques, etc. ; 3) à la régulation sociale, c'est-à-dire à l'encadrement collectif (maintien de l'ordre public, administration de la justice, etc.) et à la réparation sociale (santé, services sociaux, etc.) ; 4) à la surveillance et à l'encadrement du personnel ; et 5) à l'application des règlements et au contrôle de la production.

Dans le contexte d'une société devenue complexe et marquée par la rigidité des structures, le grippage de l'activité fonctionnelle et l'opacité croissante du système auto-centré, il y a place pour le relâchement des fonctions ayant trait à l'organisation de l'activité sociale et pour la prise en charge, par les différentes catégories d'acteurs, du rôle d'encadrement de l'activité socio-économique et de la gestion du cadre de vie aux paliers inférieurs de l'édifice social.

Aujourd'hui, ceux qui exercent une autorité, une influence et donc participent à la prise de décision à un palier ou à un autre de la société sont suffisamment nombreux pour être rattachés, selon l'expression de Jean-Paul Raiche (1981), à la classe des *compétents* (praxicrates), par opposition à celle majoritaire des *exécutants*, pour des raisons qui tiennent à leur capacité de mettre en œuvre un certain degré de contrôle social. Ils se recrutent parmi les technocrates, les bureaucrates, les professionnels, les enseignants, les chercheurs, les entrepreneurs, etc. En région, ils veillent à l'exploitation rationnelle et efficace des potentiels physiques et humains, édifient la nouvelle spatialité, gèrent les relations villes-campagnes et organisent l'opposition milieu urbain-milieu naturel. Leur assise est urbaine en raison de la maîtrise que procure une position centrale (la centralité) sur l'espace et ses ressources. Maîtrise d'autant accrue que la ville — ce lieu d'exercice de pouvoirs divers — s'élève dans la hiérarchie des espaces. D'où cette propulsion des élites régionales à se localiser presque exclusivement dans les unités composant l'armature urbaine supérieure régionale : la capitale, les villes moyennes et parfois, pour des raisons géographiques ou historiques, les petites villes les plus dynamiques.

Voilà les lieux privilégiés de l'espace où s'agglutinent les forces socio-spatiales avec leurs champs d'application particuliers, et où se constituent les nouveaux pouvoirs qui déterminent, organisent et ordonnent la périphérie spatiale, culturelle, géopolitique et économique. Structurés en réseau, ces lieux définissent l'espace des pouvoirs qui organisent l'existence sociale sous l'initiative d'une topocratie de plus en plus consciente de son rôle dans le devenir régional (Prévost, 1983).

C'est assurément dans un tel contexte qu'il faut apprécier le rôle de Rimouski dans la division sociale et spatiale du travail au Québec. L'exercice actif de ce rôle amène à reconnaître au sein de la société rimouskoise deux grandes classes : 1) la classe des compétents monopolisant un savoir professionnel et technique valorisé socialement et mettant en œuvre un certain degré de contrôle social ; et 2) la classe des exécutants exerçant des fonctions n'impliquant que peu ou pas de connaissances (ceux qui composent majoritairement cette classe occupent des emplois subalternes et dépendent des compétents dans l'exercice de leur fonction). Les exécutants ne détiennent aucun pouvoir de décision socio-économique (Raiche, 1981). À Rimouski, la classe des compétents représente près de 34% de la population active totale (tableau 1).

Tableau 1
Importance du groupe des compétents
dans les principales agglomérations du Québec, 1981 *

<i>Agglomération ou zone métropolitaine</i>	<i>Proportion de compétents dans la population active</i>
Rimouski	33,7%
Villes moyennes du Québec **	28,9%
Québec	32,5%
Montréal	29,7%

* Résultats non publiés d'une étude plus vaste que nous avons réalisée sur les villes moyennes au Québec (Bruneau, 1989).

** En 1981, le Québec comptait 16 agglomérations urbaines comprises entre 25 000 et 65 000 habitants.

Les compétents sont proportionnellement plus nombreux à Rimouski que dans l'ensemble des villes moyennes du Québec (28,9%), de même, fait plus étonnant encore, qu'à Québec (32,5%) et Montréal (29,7%). La régionalisation des services menée par l'État il y a une vingtaine d'années et la promotion de Rimouski au statut de capitale régionale y ont fait surgir une multitude d'activités orientées vers la gestion de l'ensemble des ressources régionales. L'émergence de nouvelles bourgeoisies intellectuelles et technocratiques y fut par conséquent favorisée.

Peut-être encore plus qu'ailleurs, les rapports de classes sont affirmés à Rimouski et prennent appui sur l'antagonisme compétent-exécutant. Ce n'est plus tant le capital qui assure la maîtrise sociale que le savoir technique et professionnel. En même temps qu'il crée de la distance sociale, le savoir donne le pouvoir et devient au sein de la société rimouskoise un critère essentiel de structuration de classe. Plus encore, et c'est une troisième hypothèse de travail, nous posons que, dans certaines de ses dimensions, la relation de l'homme à l'espace est tributaire de la division sociale du travail, et donc que les rapports sociaux sont un facteur de la production d'espace.

LE PHÉNOMÈNE DE L'APPROPRIATION FONCIÈRE DE NATURE ABSENTÉISTE D'ORIGINE RIMOUSKOISE

C'est à travers le phénomène de l'appropriation foncière de nature absentéiste et d'origine extérieure que peut s'appréhender l'emprise rimouskoise sur ce qu'il est convenu d'appeler le haut-pays. Ce processus n'a pas épargné la zone littorale de part

et d'autre de Rimouski dans les secteurs de Bic-Saint-Fabien et de Pointe-au-Père-Sainte-Flavie. Compte tenu de l'antériorité et du rôle plus actif des élites anciennes rimouskoises au détriment des nouvelles sur le littoral (elles se sont mises en place pour l'essentiel autour des années 1970), nous avons jugé plus pertinent de nous tourner vers l'intérieur des terres.

En raison des ressources financières disponibles, nous avons restreint la zone d'étude à quatre municipalités du haut-pays, toutes traversées par la route 232 qui relie Rimouski à Cabano par l'intérieur des terres ; soit Sainte-Blandine, Mont-Lebel, Saint-Narcisse et Trinité-des-Monts (figure 1).

Situées à moins de 50 km de Rimouski, facilement accessibles par la route 232, les quatre municipalités étudiées font partie du glacis rimouskois. Seule Sainte-Blandine se trouve en zone péri-urbaine. Sa densité plus forte (près de 25 habitants au km²) en témoigne. Les autres se localisent dans la frange urbaine. Du centre vers la périphérie, les gradients de densité de peuplement traduisent la chute constante des effectifs démographiques en même temps que l'augmentation sensible des superficies, le plus souvent sous emprise agricole ou forestière (tableau 2).

Tableau 2

Caractéristiques des municipalités composant l'aire étudiée

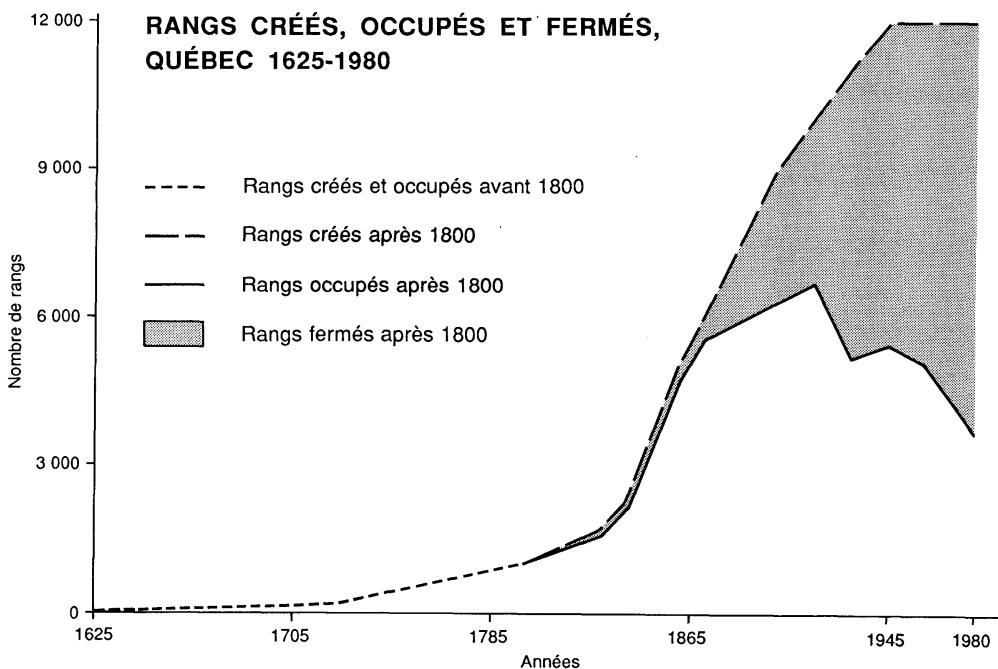
<i>Municipalité</i>	<i>Population</i>	<i>Superficie</i>	<i>Densité au km²</i>
Rimouski	29 672		
Sainte-Blandine	1 825	74 km	24,6
Mont-Lebel	264	31 km	8,5
Saint-Narcisse	1 011	163 km	6,2
Trinité-des-Monts	438	233 km	1,9
Ensemble de l'aire étudiée	3 538	501 km	7,1

Source : Statistique Canada (1986).

L'analyse systématique des rôles d'évaluation des municipalités prises en compte a permis de chiffrer à 837 le nombre de propriétaires non-résidents, dont 658 sont d'origine rimouskoise. Voilà qui permet d'établir à près de 80% (78,6%) la part de Rimouski dans l'emprise foncière d'origine extérieure au sein du haut-pays.

Dans la zone étudiée, de part et d'autre du couloir de la route 232, les propriétaires fonciers d'origine rimouskoise représentent 33% de l'ensemble des propriétaires (tableau 3). Ce taux passe même à 35% à Sainte-Blandine et à 41% à Saint-Narcisse.

Figure 2



Pour la période d'avant 1800, il n'a pas été possible de tenir compte de la différence numérique faible entre les rangs créés et les rangs occupés.

L'histoire des rangs occupés qui couvre presque quatre siècles comprend trois grandes périodes:

- 1) de 1630/40 à 1870, la courbe montre une profonde concavité dont au début un long segment d'accroissement lent et à la fin un segment de forte augmentation; le phénomène de l'ouverture de rangées domine;
- 2) durant trois quarts de siècle, le nombre général de rangs occupés oscille entre 5 000 et 7 000; la période est caractérisée par deux mouvements contradictoires (des ouvertures et des fermetures d'alignements d'habitat);
- 3) depuis 1940, la dynamique négative l'emporte nettement, le stock rangique ayant diminué du tiers.

Ainsi, quant au nombre total de ces rangs, le Québec contemporain est revenu à la situation du début de la grande vague ruraliste du siècle précédent.

Ces rangées de peuplement sont désignées rang, côte, concession ou autrement.

780 rangées) alors que la colonisation continuait dans les seigneuries. La très grande majorité des 1 000 bandes vides sur la carte de Bouchette (1831) seront habitées par la suite. Nous faisons l'hypothèse que l'émigration antérieure à 1870 a davantage contribué à l'amaigrissement des rangs qu'à la fermeture complète d'un grand nombre d'entre eux. La différence entre le nombre de rangées créées et celui des rangées encore occupées était alors demeurée faible.

- 3) La première grand période de fermeture de rangs durera de 1870 à 1940; de 3 000 à 5 000 entités ont dû être abandonnées, surtout en dehors des décennies 1900-1920 et 1930-1940. Les Laurentides, les Cantons-de-l'Est et l'Outaouais ont été particulièrement affectés.
- 4) Enfin, le dernier demi-siècle aura connu la seconde hécatombe rangique. Depuis la dernière guerre, de 2 000 à 3 000 autres entités ont dû disparaître. Cette fois, l'Estuaire, la Gaspésie, le Lac-Saint-Jean et l'Abitibi venaient s'ajouter aux régions touchées lors de la troisième période; cette perte numérique absolue réduira d'autant le capital des années précédentes.

Bref, au cours de toute l'histoire du rang, de 60% à 70% des rangées créées ont été victimes d'une fermeture totale, parfois seulement après une génération d'occupation. Malgré ses énormes pertes, le rang comme phénomène et comme terme a manifesté de la vivacité. Il a triomphé de la tentative du Roi (et de Talon) de le remplacer par l'habitat groupé à un moment où toute la colonie pouvait avoir moins de 60 rangées. L'habitat rural de type rang existe toujours; dans la Plaine du Saint-Laurent hors les aires péri-urbaines, peu de ses bonnes entités ont été atteintes; la structure agraire de la Côte-de-Beaupré n'a pas radicalement changé depuis trois siècles et demi; des boulevards montréalais ont transformé les anciens chemins de rang mais ni leur site ni même leurs appellatifs. Il est plus que difficile d'imaginer que les 2 500 000 hectares présentement en occupation rangique puissent être oblitérés par un mode agraire autre. L'évolution a apparemment conduit à un état d'équilibre qui pourrait persister.

LES VARIATIONS RÉGIONALES

Étant donné l'universalité des rangs au Québec méridional, la question des disparités régionales se pose-t-elle? Nous pouvons répondre tout de suite par l'affirmative car ni l'implantation des peuplements ni le remplissage des rangées ni la répartition des lignes d'établissements ni même la fermeture des habitats ne se sont montrés uniformes au plan spatial.

Dès le début, deux étages d'occupation ont été reconnus: 1) les *rangs du fleuve* dont les terres partaient du Saint-Laurent et qui ont fait naître l'idée que toute la colonie présentait l'image d'un long village ininterrompu; 2) les *rangs d'arrière-fleuve* qui pénétraient dans l'intérieur proche, surtout au long des affluents (*rangs de rivière*). À la fin du Régime français, les rangs du fleuve ne dominaient plus en nombre mais ils rassemblaient toujours la majorité de la population, d'où une certaine confusion dans l'importance nationale du peuplement de façade.

grandes articulations régionales des villes les mieux situées : la transmission de la compétence professionnelle et la diffusion des savoirs liées aux technologies nouvelles. Au Québec, Rimouski constitue un lieu d'exercice de telles fonctions qui a su s'étoffer avec les années. Les nombreux enseignements spécialisés de niveaux collégial et universitaire qui y sont dispensés en témoignent ;

- 4) *la régulation sociale* avec 13,3% des compétents. Rappelons que cette fonction renvoie à l'encadrement des collectivités (juges, avocats, notaires, policiers, etc.) ainsi qu'à la réparation sociale (médecins, chirurgiens, travailleurs sociaux, etc.) ; autant d'activités qui n'exigent plus, en raison de la complexification sociale croissante, d'être exercées par les grands centres. La déconcentration est amorcée et favorise les points forts de l'espace que constituent les villes moyennes, surtout si elles ont le statut de capitale régionale (Bruneau, 1989). La localisation à Rimouski de la Direction régionale des services judiciaires, du Centre hospitalier régional ainsi que du siège régional de la Sûreté du Québec précise le rôle de cette ville moyenne dans la division sociale et spatiale du travail au Québec.

Les exécutants, de leur côté (38% des propriétaires fonciers d'origine rimouskoise), se partagent à part égale entre cols blancs et cols bleus. Les cols blancs œuvrent surtout dans l'administration et le commerce, les cols bleus dans le secteur industriel comme travailleurs qualifiés.

Catégories sociales et comportements spatiaux

À ce stade de l'analyse, la question qui nous vient naturellement à l'esprit est de savoir quel type d'influence l'appartenance sociale est susceptible d'avoir sur les comportements spatiaux. L'analyse des parcelles, sous l'angle de leur taille, de leur valeur foncière, de leur localisation ainsi que de leur type d'utilisation, devrait nous permettre d'y voir plus clair.

Du point de vue de la *taille des parcelles*, le foncier du haut-pays laisse entrevoir deux sortes de clivage : 1) le clivage résidents-non-résidents en vertu duquel les parcelles aux mains des non-résidents d'origine rimouskoise ont des superficies trois fois inférieures à celles que détiennent les résidents ; et 2) le clivage compétents-exécutants qui montre que les compétents ont une propension plus grande que les exécutants à faire l'acquisition de petites parcelles (moins de 10 000 pi² ou 929 m²) — cette tendance s'accroît à mesure que s'élève le statut social des compétents. Ces quelques données illustrent clairement l'importance et l'origine du morcellement foncier dans le haut-pays rimouskois.

Sous l'angle de la *valeur foncière*, l'opposition compétents-exécutants reste pertinente puisque les catégories sociales favorisées détiennent des propriétés dont la valeur marchande est plus élevée pour des raisons qui tiennent non seulement à leur potentiel récréatif (présence d'une nappe d'eau, d'un relief, d'un boisé, d'un paysage, etc.) mais aussi au type d'aménagement pratiqué : aménagement paysagé, services de type urbain, construction d'un chalet, etc.

Dans la zone étudiée, la *localisation des parcelles* appartenant à des Rimouskois s'effectue selon la même problématique compétents-exécutants. Les premiers accaparent majoritairement les sites naturels les mieux dotés en potentiel de loisirs. À Sainte-Blandine, les compétents se regroupent à Val-Neigette près de la station de ski et du Club de golf ; à Saint-Narcisse, ils se construisent des chalets autour des nombreuses

nappes d'eau. Les exécutants s'installent plutôt le long des rangs, le plus souvent en périphérie à Mont-Label et à Trinité-des-Monts. On les retrouve aussi autour des lacs à Saint-Narcisse (figures 1 et 2).

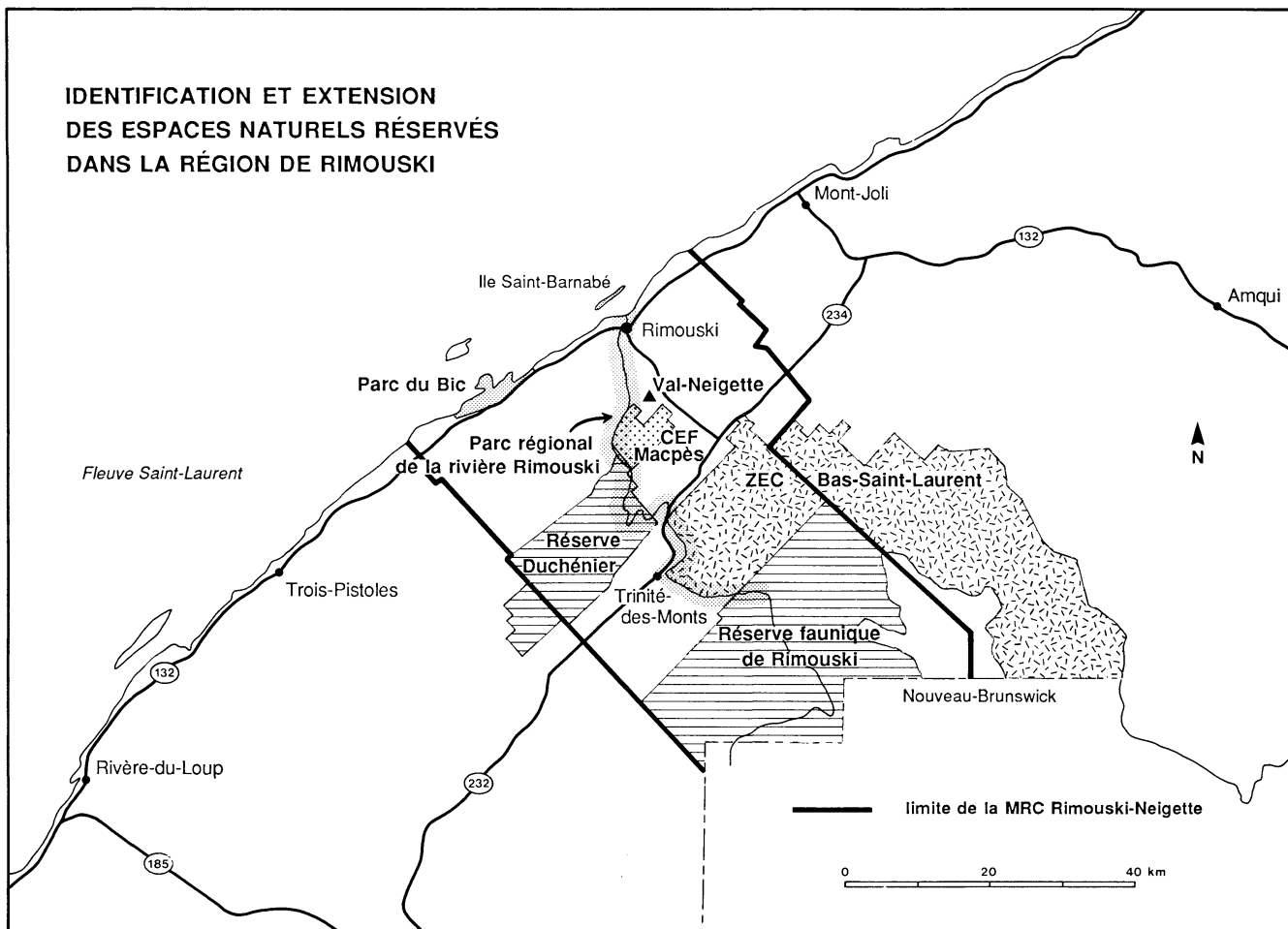
Ségrégation sociale, donc, mais aussi ségrégation spatiale qui laissent entrevoir des *types d'utilisation* du sol fort différents. Notons d'abord que l'emprise foncière de Rimouski sur le haut-pays s'est surtout affirmée au cours des 20 dernières années. Pendant cette période, la vocation du foncier soustrait au contrôle des ruraux a évolué au point que la part des parcelles affectées traditionnellement aux activités économiques (65%) est maintenant réservée à l'exercice des activités de loisirs.

Ces transformations structurelles gagnent à être interprétées selon une approche dualiste de la société. Le groupe des compétents est celui qui a le plus marqué cette mutation dans l'affectation des sols. Concentrés surtout à Val-Neigette (station de sports d'hiver) et à Saint-Narcisse (zone de villégiature et de chalets), les compétents consomment espace, nature et paysage, et utilisent, pour leurs activités de loisirs, des équipements lourds (chalet, roulotte, bateau, quai, etc.). Ici l'espace est souvent considéré comme un objet de consommation, comme un bien échangeable, c'est-à-dire marchand. Ceux qui le détiennent, l'entretiennent et le valorisent en vue d'en tirer un profit au moment de la vente. En effet, au sein des couches sociales favorisées, les comportements peuvent s'ajuster aux goûts du jour et privilégier tantôt la possession d'une résidence secondaire à proximité d'une nappe d'eau ou en montagne, tantôt la jouissance d'un yacht ou d'un voilier pour la pratique de la navigation de plaisance, ou encore les séjours répétés à l'étranger à la recherche d'un peu d'histoire ou de soleil. C'est ainsi qu'au sein d'une société marchandisée, la nature, l'espace, les paysages deviennent des objets de consommation, leur valeur d'usage (fonction utilitaire, objective) se doublant d'une valeur d'échange. Sous l'impulsion active des élites urbaines (les compétents) à tous les degrés de l'échelle spatiale, particulièrement aux niveaux supérieur et moyen, ce phénomène de la *marchandisation* des biens, même naturels, s'accélère (sur cette question voir Baudrillard, 1970). Ces biens naturels convoités et donc appropriés prennent aussi une valeur symbolique si l'on convient qu'ils sont autant de signes qui affilient l'individu à son propre groupe tout en le démarquant des autres groupes sociaux. Utiliser les signes de la nature (l'air pur, le calme, la beauté des paysages, etc.) pour se signifier socialement, manifester son statut social, voilà qui caractérise une société marquée par l'uniformisation croissante des attitudes et des comportements (*Ibid.*).

Ailleurs, en dehors des zones de loisirs proprement dites, comme à Mont-Label et à Trinité-des-Monts, les compétents, moins nombreux, sont à la tête de grandes superficies forestières (plus de 100 acres, ou 40 hectares) qu'ils ont le plus souvent achetées à même les fonds du Crédit forestier et qu'ils ont louées à la Société d'exploitation des ressources de la Neigette (SERN) pour leur mise en valeur (groupement forestier). Voilà un exemple d'appropriation foncière en milieu rural favorisée par l'État par l'entremise de l'Office du crédit forestier et servant les intérêts de la bourgeoisie urbaine régionale. Quant à savoir si l'espace ainsi approprié reste un espace de production ligneuse, la réponse est claire. Mais plus globalement, l'espace en question ne sert-il pas aussi d'autres fins ? N'est-il pas un lieu privilégié pour la détente ? Ne sert-il pas à marquer le statut social de celui qui en détient le titre de propriété ? En ce sens, il pourrait s'agir tout aussi bien d'un espace de consommation.

Le groupe des exécutants, pour une part, calque son comportement sur celui des compétents en investissant les mêmes zones de loisirs (sauf Val-Neigette) et en

Figure 2



utilisant le même type d'équipements lourds dans l'exercice de ses activités (Saint-Narcisse). S'agissant de travailleurs spécialisés (mécaniciens, ébénistes, monteurs de ligne, etc.), donc bien rémunérés, ces exécutants ne seraient-ils pas, comme le dit Baudrillard, en quête de promotion sociale en calquant leurs pratiques spatiales et régionales sur celle des compétents ? L'autre fraction des exécutants se retrouve dans les parties les plus rurales du haut-pays (Trinité-des-Monts et Mont-Label), généralement le long des rangs. À la tête de petites et moyennes parcelles qu'ils ont héritées de leur famille ou qu'ils ont achetées à prix dérisoire, ces exécutants y pratiquent l'agriculture, la coupe du bois de chauffage, la sylviculture ou encore se préparent à construire une résidence principale en vue d'un retour éventuel à la terre natale ou au pays de leur enfance. Contrairement aux compétents qui proviennent de zones urbaines (c'est le cas de 65 % d'entre eux), les exécutants sont issus de zones rurales (rang et villages) dans une même proportion. Les uns envisagent le haut-pays comme *espace* de divertissement, les autres le considèrent comme *territoire*, mieux, comme *milieu de vie* à réintégrer — au jour de la retraite par exemple.

Le rôle de l'État dans la production d'espace

La présence ou l'emprise rimouskoise sur le haut-pays prend plusieurs formes ; le phénomène d'appropriation foncière de nature absentéiste en est une. Mais cette forme n'est pas exclusive. On observe d'autres interventions rimouskoises, plus subtiles mais non moins prégnantes, dans l'hinterland. L'une de celles-ci intéresse l'appropriation publique de l'espace régional par État interposé et montre à quel point les relations ville-campagne et les rapports centre-périphérie s'articulent à la réalité des rapports sociaux.

L'espace régional rimouskois et plus particulièrement celui compris à l'intérieur de la nouvelle MRC Rimouski-Neigette (2 762 km² couvrant 15 municipalités et comprenant 50 108 habitants en 1986) a vu surgir, au cours des trois dernières décennies, un réseau dense de parcs et de réserves naturels (figure 2) dont :

- 1) le parc provincial du Bic (en voie d'aménagement) en 1984 (18 km²) ;
- 2) la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) du Bas-Saint-Laurent en 1978 (1 027 km² dont 525 km² dans la MRC Rimouski-Neigette) ;
- 3) la réserve faunique Duchénier en 1977 (150 km²) ;
- 4) la réserve faunique de Rimouski en 1958 (500 km²).

Au total, il s'agit de 1 193 km² que l'État, par l'entremise du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) et du ministère de l'Énergie et des Ressources (MER), a soustrait au développement économique pour des fins de conservation, d'éducation et de loisirs. C'est 43 % de la superficie de la MRC Rimouski-Neigette (1 193 km² sur 2 762 km²). Une telle proportion laisse songeur.

Si, depuis les années 1950, l'enclavement des espaces périphériques pratiqué par l'État a voulu servir les intérêts des régions urbaines centrales, il semble bien, qu'à l'avenir, la poursuite d'une telle pratique s'adressera davantage aux clientèles urbaines régionales — villes moyennes et capitales de région — dans la mesure où le gouvernement du Québec envisage la création d'un réseau québécois de parcs régionaux plus petits mais complémentaires des réseaux de parcs provinciaux et nationaux.

Dans la MRC Rimouski-Neigette, des esprits bien inspirés voient déjà tout le parti qu'ils pourraient tirer de l'aménagement d'un parc régional linéaire qui épouserait le

corridor de la rivière Rimouski jusqu'aux limites de la réserve du même nom et qui engloberait les îles Saint-Barnabé et Canuel de même qu'une partie du littoral (figures 1 et 2). Autant d'espaces qui viendront s'ajouter à coup sûr aux 1 193 km² déjà réservés au sein de la MRC.

Pour comprendre les raisons d'une telle mutation de l'espace, il faut remonter jusqu'aux acteurs, dévoiler les objectifs qu'ils poursuivent, identifier les stratégies qu'ils mettent en œuvre et ainsi montrer comment l'espace devient entre leurs mains un moyen d'atteindre une fin.

C'est par le discours sur la qualité de la vie qu'est généralement justifiée la préservation de l'espace. Ce discours n'est pas celui de chacun des individus qui composent la société mais celui des strates sociales privilégiées pour qui la qualité de la vie est un enjeu : aménager des sentiers écologiques, des pistes de ski de fond, protéger les paysages, créer des parcs et des réserves, voilà autant de pratiques spatiales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des compétents (Dagnaud, 1978).

Pour les autres catégories sociales, la qualité de la vie passe par la protection du pouvoir d'achat, de meilleures conditions de transport et de logement, etc. D'ailleurs, la prise en compte de l'origine de la clientèle des parcs et réserves de la région suggère qu'il s'agit majoritairement d'une clientèle d'origine urbaine composée surtout de professionnels, de chercheurs, d'enseignants, d'agents de développement, de techniciens, etc.

QUAND L'ESPACE DEVIENT MUSÉE

Dans la région rimouskoise, l'écart semble donc s'élargir entre les classes sociales pour la jouissance de l'espace. Et l'intervention de l'État, cet acteur privilégié du développement régional et de l'aménagement de l'espace, n'est pas toujours neutre. C'est lui, dans une certaine mesure, qui met en œuvre le discours sur la qualité de la vie. C'est lui qui, pour une large part, contrôle et gère les espaces et paysages valorisés par les bourgeoisies urbaines (parcs, réserves, sanctuaires, etc.). C'est lui qui spécialise l'espace par ses politiques en permettant aux villes d'intervenir efficacement dans leur hinterland (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*).

Rien d'étonnant à cela puisque l'État s'appuie sur une technocratie devenue puissante. En servant les intérêts des compétents, cette nouvelle technocratie sert aussi les siens car si l'idéologie de la qualité de la vie permet aux premiers d'améliorer leur relation à l'espace, elle permet aux seconds, par le biais d'un contrôle spatial de plus en plus serré, de se reproduire socialement (Bruneau, 1985a et 1985b). Cette thèse, à peine effleurée dans le cadre de cette analyse, mais qui s'accorde avec une certaine réalité régionale, mériterait d'être reprise et approfondie pour vérifier sa validité en d'autres lieux et à d'autres échelles.

En résumé, dans le haut-pays rimouskois, mais aussi plus largement dans la MRC Rimouski-Neigette, l'État n'est pas sans jouer un rôle actif dans la production d'espace. Il s'exerce à partir de la ville — ici Rimouski — avec l'appui de ceux (les technocrates) qui se sont appropriés une partie des leviers du contrôle social — et spatial, ce qui est nouveau. Ce rôle s'ajoute à celui des compétents (et à celui d'une fraction des exécutants) qui œuvrent aussi à partir de la ville pour investir l'espace régional et le transformer en espace de loisirs et de consommation. Il arrive, on l'aura deviné, que les

fractions qui composent le groupe des compétents poursuivent des objectifs divergents, parfois même contradictoires (notamment dans le domaine de la gestion municipale rimouskoise), mais, sous l'angle de l'appropriation foncière et plus largement de la fréquentation de l'espace régional à des fins de loisirs et de villégiature, leurs intérêts et leurs comportements convergent le plus souvent.

Le haut-pays n'est plus le même, ne sera plus jamais le même. Il vient d'entrer au musée. Ce musée est une vitrine urbaine ; ceux qui le fréquentent sont d'origine et de mentalité urbaines. Ce sont eux qui élaborent et mettent en œuvre les fins sociales. L'espace régional qu'ils investissent est un espace produit, c'est-à-dire un espace social. Espace de consommation plus qu'espace de production qui, dans sa genèse, est partiellement redevable de la division sociale du travail et donc des rapports sociaux qui se tissent dans un espace-temps.

SOURCES CITÉES

- BAUDRILLARD, Jean (1970) *La société de consommation*. Paris, Gallimard.
- BRUNEAU, Pierre (1989) *Les villes moyennes au Québec. Leur place dans le système socio-spatial*. Québec. PUQ, OPDQ.
- _____ (1985a) Le rôle de l'État et des bourgeoisies urbaines dans la production d'espaces de loisirs au Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 29 (76) : 67-78.
- _____ (1985b) Du discours sur les disparités régionales au discours sur l'espace. *Cahiers de géographie du Québec*, 29 (76) : 97-100.
- DAGNAUD, Monique (1978) *Le mythe de la qualité de la vie et la politique urbaine française*. Paris, Mouton.
- PRÉVOST, Paul (1983) Table sectorielle : concertation et pouvoir régional. In *État de la situation partie II, analyses sectorielles*. Sommet sur le développement et l'économie de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean tenu à Chicoutimi.
- RAICHE, Jean-Paul (1981) *Environnement et rapports sociaux*. Montréal, Université de Montréal, faculté de philosophie, thèse de doctorat non publiée.

(Acceptation définitive en septembre 1989)

CARTOGRAPHIE

Photomécanique : Manon GRENIER